



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3565

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le rôle pédagogique toujours plus important des CIO et des documentalistes. La rénovation de lycées nécessite un plan important de création de postes de certifiés documentalistes. Il constate que, pour la rentrée 1993, des centaines de personnels vont être titulaires académiques alors que les besoins en postes sont très importants, et que beaucoup de collèges sont toujours sans postes ou avec des demi-postes et que, dans la plupart des lycées et dans les collèges, il n'existe toujours qu'un poste de documentaliste, ce qui est très insuffisant. Il souhaiterait savoir si la nécessaire programmation de créations de postes de certifiés documentalistes est envisagée et connaître la situation actuelle quant à la couverture des établissements pour cette discipline ? (Nombre de postes par type d'établissement, dans chaque académie, répartition par catégorie de personnels de documentation, nombre d'établissements scolaires dépourvus d'un poste de documentaliste.)

Texte de la réponse

Pour répondre à l'un des objectifs de la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 concernant le développement des centres de documentation et d'information, 997 emplois de personnel chargés des fonctions de documentaliste ont été créés, de la rentrée scolaire 1990 à la rentrée 1993. 357 emplois ont permis d'assurer le fonctionnement d'un CDI dans les nouveaux lycées, lycées professionnels et collèges et 640 ont été destinés à résorber les déficits existants, notamment dans les lycées professionnels, où 415 emplois ont permis, au 1er janvier 1991, d'achever l'équipement du réseau. Actuellement, les déficits qui subsistent encore ne concernent plus que les collèges. Le tableau suivant mentionne, par académie, le nombre d'emplois de documentalistes par rapport au nombre d'établissements existants. S'agissant des collèges, il fait état du nombre d'établissements non dotés et du pourcentage qu'ils représentent par rapport à l'ensemble du parc.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3565

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1960

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2723